

Responsable d'exploitation apicole

RNCP17197 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	212p
Formacode(s)	21049, 21052
Code(s) ROME	A1408, A1416
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/12/2023

Certificateur(s)

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE POITIERS-VENOURS · SIRET : 19860718600014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités du responsable d'exploitation apicole relèvent de

- 1/ La gestion administrative, technico-économique et financière de l'exploitation apicole
- 2/ La conduite sanitaire du cheptel
- 3/ La conduite de l'atelier de production apicole
- 4/ La conduite de la multiplication du cheptel
- 5/ La transformation des produits issus de la ruche
- 6/ La commercialisation des produits de la ruche

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- 1/ Assurer la gestion administrative, technico-économique et financière de l'exploitation apicole
 - Assurer le suivi et gestion administrative de l'exploitation apicole ;
 - Raisonner une décision d'investissement à partir des éléments économiques et financier d'une exploitation
 - Assurer le suivi et la gestion financière ;
 - Analyser la situation fiscale, juridique et sociale de l'exploitation apicole.
- 2/ Assurer la conduite sanitaire du cheptel apicole
 - Identifier les maladies principales (parasites et prédateurs), les intoxications et leurs conséquences sur le fonctionnement de l'abeille ;
 - Maîtriser la réglementation concernant l'hygiène et la prévention des maladies
 - Définir la conduite sanitaire du cheptel (prévention et stratégie de lutte contre les maladies et parasites)
- 3/ Conduire l'atelier de production apicole (miel, pollen, gelée royale)
 - Situer l'activité de production dans son contexte socioprofessionnelle et réglementaire ;
 - Analyser, organiser et réguler la conduite de l'atelier au regard des objectifs de l'exploitation et du respect de la sécurité ;
 - Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier
- 4/ Assurer la multiplication du cheptel apicole
 - Analyser, adapter et réguler l'activité de multiplication du cheptel dans le système global de l'exploitation apicole ;

- Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier de multiplication;
- 5/ Transformer les produits issus de la ruche
- Analyser, adapter et réguler l'activité de transformation dans le système global de l'exploitation
 - Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier de transformation
- 6/ Commercialiser les produits de la ruche
- Mettre en œuvre la politique commerciale et marketing de l'exploitation Agricole
 - Situer la commercialisation de sa production dans son environnement administratif et réglementaire
 - Mise en œuvre de techniques de ventes

Blocs de compétences

RNCP17197BC01 — Gérer une exploitation apicole dans le cadre administratif, économique et financier

LISTE DE COMPÉTENCES

descriptif : concernant son projet d'installation: construire et analyser les principaux documents de suivi de gestion (plan de financement, comptes de résultats, budget de trésorerie), analyser les statuts fiscaux et juridiques

Modalités d'évaluation: dossier écrit et présenté oralement devant un jury composé d'apiculteurs professionnels et de formateurs

RNCP17197BC02 — Conduire le suivi sanitaire du cheptel apicole

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif: identifier les maladies/parasites et définir la conduite sanitaire du cheptel en respectant la réglementation

Modalités d'évaluation : mise en situation pratique sur un rucher de l'entreprise et oral devant le formateur et le maître de stage

RNCP17197BC03 — Commercialiser les produits de la ruche

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif:concernant son projet d'installation : élaborer sa stratégie commerciale de sa future exploitation apicole.

Modalités d'évaluation :

dossier écrit et présenté oralement devant un jury composé d'apiculteurs professionnels et de formateurs

RNCP17197BC04 — Conduire la multiplication du cheptel d'une exploitation apicole

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif:Raisonnement, organiser et mettre en oeuvre la multiplication des colonies afin d'assurer le renouvellement du cheptel et/ou vente d'essaims, reines, cellules

Modalités d'évaluation : mise en situation pratique sur un rucher de l'entreprise et oral devant le formateur et le maître de stage

RNCP17197BC05 — Transformer les produits issus de la ruche

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif:Raisonnement, organiser et mettre en oeuvre des ateliers de transformation des produits (pain d'épices, nougat, hydromel ..) en respectant la réglementation.

Modalités d'évaluation : oral réalisé devant un formateur et un professionnel

RNCP17197BC06 — conduire l'atelier de productions apicoles (miel, pollen, gelée royale)

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif:Raisonnement, organiser et mettre en oeuvre la conduite des colonies en vue de produire du miel tout en respectant la réglementation

Modalités d'évaluation :mise en situation pratique sur un rucher de l'entreprise et oral devant le formateur et le maître de stage

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Exploitation apicole dont l'apiculteur produit du miel, assure la multiplication des colonies d'abeilles et éventuellement transforme les produits issus de la ruche ; structures de développement apicole, structures de conseil et de formation en apiculture.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Responsable d'exploitation apicole

Employé / technicien apicole

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 829 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 553
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	78 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A0X41 — Eleveurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le président du jury (professionnel du bureau de l'ADA PC), un professionnel et un formateur ou deux suppléants.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 840 €
Selon la branche	6 840 € – 7 149 €

Prise en charge	Branches concernées
6 840 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 149 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2023
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

cfppa.venours@educagri.fr

Site internet du CFPPA de Venours

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17197/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	10
Taux d'achèvement	500 %
Période	06/2022 – 09/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	38
Montant total engagé	44 589 €
Coût moyen par dossier	1 173 €
Durée moyenne	232 h
Période	01/2020 – 02/2023
France compétences	68 %
France Travail	28 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.